

Supprimer un compte ANTS

Description

Suite à la dématérialisation des démarches administratives, le site de l'Agence nationale des titres sécurisés accueille toute demande de carte grise, permis de conduire, passeport et CIN. Pour ce faire, un utilisateur doit [créer un compte ANTS](#), sauf s'il dispose déjà d'un compte [FranceConnect](#).

Il accède à un espace client à travers lequel il peut supprimer ou modifier sa demande. Il a même la possibilité de supprimer son compte. Suivez ici les démarches pour modifier ou supprimer un compte.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)[Déclarer ma cession de véhicule en ligne](#)

Comment supprimer un compte ANTS ?

Plusieurs difficultés peuvent survenir lorsque l'utilisateur effectue une [demande de carte grise sur le site de l'ANTS](#), des suites d'une acquisition, d'un [vol](#) ou d'une [perte](#). Ces problèmes peuvent être dus à l'utilisateur lui-même ou encore des ralentissements qui l'empêchent de poursuivre la procédure.

Les circonstances menant à la demande de suppression du compte ANTS

Plusieurs raisons amènent un utilisateur à demander la suppression de son compte ANTS. En principe, la mise en place de l'[ANTS](#) vise à simplifier les procédures. Mais dans la pratique, des difficultés liées à l'utilisation obligent les demandeurs à trouver d'autres solutions, à l'image des problèmes suivants :

- Délai de réponse à la demande trop long ;
- [ANTS injoignable](#) ;
- Problème informatique (temps de chargement souvent long) ...

En premier lieu, il arrive que l'utilisateur rencontre des problèmes de connexion. Il peut être confronté à un problème informatique s'il a soumis des informations erronées. Il peut aussi demander la suppression de son compte s'il dispose déjà d'un compte [FranceConnect pour l'ANTS](#). Il se peut aussi qu'il veuille [confier la demande à un tiers](#)

, qu'il s'agisse d'un site ou [garage agréé](#) si celle-ci est relative à une démarche de carte grise.

Zoom : Vous souhaitez obtenir une carte grise ? En passant par LegalPlace, prestataire habilité, il vous suffit de remplir un formulaire, puis nos formalistes traitent votre dossier et s'occupent de votre [demande de carte grise](#) à votre place.

Parfois, il a du mal à suivre les procédures. Dès le démarrage de celles-ci, des messages d'erreur peuvent apparaître, bloquant alors le demandeur dans sa démarche. Cela concerne notamment tout message d'erreur qui indique que les informations fournies pour la création du compte sont incomplètes. Autrement dit, il ne peut pas obtenir un code de cession pour poursuivre la procédure.

Les différentes étapes de la suppression

Alors, comment supprimer un compte ANTS ? La première étape consiste à contacter le service client de l'agence. Il met à disposition des clients un service disponible 24h/24 et 7j/7.

L'utilisateur a le choix entre trois moyens pour contacter le site :

- Par téléphone ;
- Par courrier ;
- En ligne.

L'agence est joignable au numéro 3400 ou encore au 0899030303. Envoyer un fax reste tout à fait possible sur le numéro 03 24 58 46 00. Il peut décider de transmettre un courrier à l'adresse :

18 Rue Irénée Carré
0801 BP 70 474
Charleville-Mézières Cedex.

Un usager peut aussi opter pour les services en ligne pour obtenir les réponses à sa requête. Dans ce cas, il est nécessaire de se rediriger vers le formulaire de contact sur le site. Un conseiller ANTS donne ensuite les démarches pour supprimer le compte du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Comment modifier sa demande sur ANTS ?

La modification d'une demande sur le site de l'ANTS se fait en quelques clics. Pour

autant, il est important de noter que les procédures demeurent sensiblement différentes selon l'état de la demande : validée ou non confirmée.

La démarche est déjà validée

Au cas où la démarche aurait été déjà validée, la modification n'est plus possible sur le site. **La solution consiste à contacter un conseiller de l'ANTS.** Toutefois, le demandeur a la possibilité de supprimer sa demande, même validée, à condition qu'il contacte par courrier l'administration concernée par sa démarche.

La demande n'est pas encore validée

Toute modification se fait sur l'espace personnel dédié aux clients. **Si la démarche n'est pas encore validée (à l'état « Brouillon »), l'utilisateur peut facilement la modifier à tout moment.** Voici quelques étapes essentielles :

1. Se connecter avec son compte ANTS avec l'identifiant et mot de passe ;
2. Se rediriger vers les demandes en cours ;
3. Cliquer sur modifier ;
4. Cliquer sur OK pour valider.

Il faut seulement souligner que la modification ne peut pas porter sur le motif de la demande. Ce dernier ne peut en aucun cas faire l'objet d'une modification.

Comment mettre en attente sa demande sur ANTS

Mettre en état « Brouillon » est une solution permettant de reprendre la procédure selon ses impératifs. Il existe donc deux cas particuliers pour mettre en attente sa demande sur le site de l'ANTS :

- Attente de télé-déclarant ;
- Attente de coordonnées bancaires.

Dans la première situation, le demandeur doit réunir les documents obligatoires pour le traitement de sa demande. Il faut les faire parvenir via le service d'upload, ou téléchargement de l'ANTS. L'attente de coordonnées bancaires correspond, quant à elle, à une demande qui va être reprise ultérieurement.

Annuler une démarche ANTS

En cas de mise en attente, il est tout à fait possible d'annuler la requête en confirmant

avec « Abandonner ». Le site de l'ANTS permet également aux clients de supprimer leur demande. La suppression se fait en quelques étapes simples détaillées ci-dessous :

1. Se connecter à partir d'un compte ANTS avec un identifiant et un mot de passe ;
2. Accéder à l'espace client personnel ;
3. Accéder aux démarches en cours ;
4. Cliquer sur « Supprimer » sur la droite de la liste, puis OK.